Informations de base

1999/2017(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Commerce, suite au Livre vert COM(1996)0350. Livre blanc **Subject** 3.45.05 Politique de l'entreprise, commerce électronique, service après-vente, distribution 4.60 Protection des consommateurs, généralités	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	GAROSCI Riccardo (PPE)	08/02/1999

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
REGI Politique régionale	RYYNÄNEN Mirja (ELDR)	23/02/1999
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/01/1999	Publication du document de base non-législatif	COM(1999)0006	Résumé
12/02/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/04/1999	Vote en commission		
21/04/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0241/1999	
04/05/1999	Fin de la procédure au Parlement		
01/10/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/2017(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/10744

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0241/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0008	21/04/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0367/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0023-0074	04/05/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1999)0006	27/01/1999	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0706/1999 JO C 258 10.09.1999, p. 0026	08/07/1999	

Commerce, suite au Livre vert COM(1996)0350. Livre blanc

1999/2017(COS) - 04/05/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Riccardo GAROSCI (PPE, I), le Parlement européen souscrit dans les grandes lignes à la conception et à la vision d'ensemble du secteur du commerce présentées par la Commission dans son Livre blanc. Il souligne l'important rôle social que jouent les petites activités commerciales et le commerce de proximité dans les zones rurales et périphériques, ainsi que la contribution qu'elles apportent à la création d'emplois directs ou indirects et à la promotion de la cohésion économique et sociale, tant en milieu rural qu'urbain. Il demande l'adoption de mesures en vue d'éviter la disparition du commerce de détail et de rétablir l'équilibre entre les grands établissements commerciaux et le commerce traditionnel. Le Parlement souligne en particulier le rôle de la vente directe permettant de répondre aux difficultés de reconversion de l'emploi pour les personnes d'âge moyen et d'offrir de nouvelles possibilités aux jeunes et aux femmes et invite à cet effet la Commission à élaborer une étude ad hoc concernant ce secteur. La Commission est invitée à promouvoir le commerce électronique, notamment dans les régions périphériques et à examiner comment aider, au moyen de formations adaptées, les petites entreprises et les magasins à passer au commerce électronique et comment diffuser une documentation sur les bonnes pratiques. Le Parlement invite la Commission à élaborer une proposition de règlement concernant le développement de la distribution en grandes surfaces et demande une plus grande diffusion des systèmes de paiement électronique auprès de la distribution commerciale afin de limiter la quantité d'argent liquide auprès des commerces et des supermarchés. A cette fin, il souhaite une réduction de la charge fiscale sur les différentes opérations de paiement électronique et une réduction des coûts d'utilisation des cartes de paiement. Une attention particulière devrait être accordée au rôle que doit jouer le commerce dans la diffusion de l'euro, grâce à des programmes et des financements pour la mise en place de nouveaux systèmes de comptabilisation et grâce à la création de groupes techniques de travail associant les commerçants, les producteurs, les industriels et les fournisseurs de caisses enregistreuses et de systèmes informatiques. Le Parlement est d'avis que la participation des PME du secteur commercial aux programmes relevant des Fonds structurels doit être favorisée. De plus, il estime que la compétitivité des petits magasins doit être garantie, par exemple en abaissant les droits de succession afin de faciliter la transmission des entreprises.

Commerce, suite au Livre vert COM(1996)0350. Livre blanc

1999/2017(COS) - 27/01/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF: le présent Livre blanc présente les suites que la Commission entend donner au Livre vert sur le commerce, adopté le 20/11/1996. Il s'agit d'un document d'orientation qui vise à proposer des pistes d'action communautaires destinées à renforcer la compétitivité du secteur. CONTENU: le Livre blanc a pour objet d'évaluer dans quelle mesure les entreprises commerciales et leurs fournisseurs apportent aux consommateurs ce qu'ils désirent en termes de choix, de qualité, de prix et de services. La présentation d'un tel document témoigne de la reconnaissance du rôle joué par le commerce dans la vie économique, sociale et culturelle de l'Union européenne: au milieu des années 90, le commerce représente 30% des entreprises, 16% de l'emploi et plus de 13% du PIB de l'Union européenne; ce sont environ 5 millions d'entreprises qui produisent 640 milliards d'euros et emploient quelque 22 millions de personnes répartis entre détaillants, grossistes et intermédiaires. La nécessité d'une meilleure reconnaissance du secteur du commerce se justifie également par le fait que celui-ci a été en mesure, au cours des dix dernières années, de créer des emplois là ou d'autres secteurs en ont perdu. Devant l'importance de la contribution du commerce au bien-être des citoyens, il apparaît nécessaire que les autorités publiques agissent pour que toutes les opportunités soient saisies. Aujourd'hui, tel n'est pas le cas: le commerce est concerné par une grande majorité de politiques nationales et européennes horizontales sans que ses spécificités et ses besoins soient pleinement reconnus et pris en compte dans ces politiques. Sans chercher à lancer une démarche de grande ampleur ou une réorientation politique importante, le Livre blanc présente des problèmes ponctuels et des pratiques à l'égard desquels il y a lieu de prendre des mesures au niveau communautaire en vue d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur et de contribuer au bien-être des consommateurs. A partir d'une analyse des tendances et des changements sructurels en cours, le document propose une série d'actions destinées à créer une stratégie cohérente articulée autour de quatre axes principaux: 1) l'amélioration de l'utilisation d'instruments politiques pour aider le commerce: meilleure connaissance du secteur, lancement d'études dans le domaine de la vente par réseau coopté, sur les agents commerciaux et sur la situation des grossistes; 2) l'amélioration de l'environnement administratif, législatif et financier: simplification administrative, amélioration de l'accès au financement, amélioration du dialogue social entre les entreprises commerciales et leurs partenaires (travailleurs, consommateurs, établissements financiers); 3) le renforcement de la compétitivité et la promotion de l'esprit d'entreprise: services aux entreprises commerciales comme le courrier électronique, la publicité, les procédures de certification, l'octroi de labels de qualité et les réseaux de paiement; encouragement de la coopération entre PME commerciales; formation des PME; modernisation du commerce de proximité dans les zones rurales et urbaines défavorisées; études sur l'interaction du commerce et du tourisme; liensentre commerce et environnement; 4) l'encouragement à l'européanisation et à l'internationalisation: actions de préparation à l'introduction de l'euro dans le commerce; examen des potentiels et des problèmes des entreprises commerciales européennes qui cherchent à développer des opérations de distribution sur d'autres continents; mesures destinées à accroître la cohésion du marché dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne. Sur tous les thèmes touchant le commerce, la Commission estime que la Communauté a un rôle à jouer en faisant mieux connaître ce secteur et ses atouts. Elle peut améliorer la concertation entre les acteurs concernés c'est-à-dire les organisations professionnelles et les pouvoirs publics nationaux et locaux. Par ce dialogue, elle pourra faciliter l'identification et la diffusion de meilleures pratiques contribuant à la compétitivité et à l'emploi. La diffusion de ces bonnes pratiques doit passer par une insertion plus grande de la problématique du secteur dans la politique publique. La Commission sera le lieu privilégié de diffusion et de recommandation de ces bonnes pratiques.